

2F PRO

Société par actions simplifiée au capital de 500 €uros
Siège 4, rue Bayard 95100 Pontoise
RCS PONTOISE B 921 979 621

PROCES VERBAL DES DECISIONS DES ACTIONNAIRES DU 31 AOÛT 2024

L'an deux vingt-quatre, le 31 août à 12 heures.

Les actionnaires de la société dénommée « 2F PRO » au capital de 500 €, divisé en 100 actions de 5 euros chacune,

Sont présent :

- **Monsieur CARIDADE FERREIRA Antonio Fernando**
- et demeurant au 4, rue Bayard 95100 Argenteuil
- Propriétaire de 50 actions

- **Monsieur CARIDADE FERREIRA Vitor**
- et demeurant au 2, Côte Sainte Anne 91590 Cerny
- Propriétaire de 50 actions

A pris les décisions suivantes relatives :

- Cession d'actions
- pouvoirs à donner pour les formalités

PREMIERE DECISION

Les actionnaires, prenant acte de la cession d'actions, de **Monsieur CARIDADE FERREIRA Vitor** cède 50 actions au profit de **Monsieur CARIDADE FERREIRA Antonio Fernando** à compter de ce jour, l'article 7 des statuts sera modifié.

DERNIERE DECISION

Les actionnaires donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits de présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, les actionnaires ont dressé et signé le présent procès-verbal, avec le nouveau Président.

Monsieur CARIDADE FERREIRA Vitor



Monsieur CARIDADE FERREIRA Antonio Fernando

